



COMITE INTER GAN

4-8 Cours Michelet

92082 Paris la Défense cedex

Josiane 01.70.94.87.73

Catherine 01.70.94.87.72

Chèques Vacances 2017

GGVIE



Demande à nous adresser au plus tard

le 18 mars 2017

ÉDITO

Cela fait maintenant plus de 15 ans que le Comité Inter GAN vous propose l'opération **Chèques Vacances**. Cette activité est très appréciée puisque l'année dernière vous étiez près de **3 200** à en avoir bénéficié.

Dores et déjà nous vous souhaitons de **bons préparatifs pour vos futures vacances** ; n'oubliez pas que le Comité Inter GAN signe régulièrement des conventions pour que vous accédiez à des prix attractifs chez certains professionnels du Tourisme, tels que : Pierre & Vacances, MAEVA, BELAMBRA, PROMOVACANCES, etc...

Bien cordialement.

Pour le Comité Inter GAN

Le Président de la Commission
Philippe RABY

La Secrétaire
Emmanuelle AUCHART

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout salarié en CDI ou CDD, ayant au moins 6 mois d'ancienneté ininterrompus au 18 mars 2017 et présent dans l'entreprise au moment de la distribution.

Vous devez donc être entré(e) dans le Groupe **au plus tard le 18 SEPTEMBRE 2016**
Sont également concernés les alternants entrés courant Septembre 2016.

ENTITÉS CONCERNÉES :

Gan Assurances - Gan Prévoyance - Gan Patrimoine - Groupama Gan Vie


Vous avez un(e) collègue proche, absent pour congé maternité ou maladie, pensez à lui transmettre cette note ou à prévenir le Comité Inter Gan.
Par avance, nous vous en remercions.

POUR OBTENIR LES CHÈQUES VACANCES :

Vous avez deux possibilités :

1 - Déposez votre dossier complet au Comité Inter Gan du lundi au vendredi, aux heures de permanence (de 12 H 30 à 14 H 30) ou le déposer -à tout moment- dans la boîte aux lettres située sur la porte du Comité inter GAN.

2 - Adressez votre demande au Comité Inter Gan par courrier **au plus tard le 18 mars 2017** (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée de votre ou vos règlement(s). **N'attendez donc pas la dernière minute pour faire votre demande. Pour éviter d'oublier, faites votre demande de suite.**

 Une nouvelle fois, nous vous rappelons qu'il est préférable d'éviter les navettes internes dont les courriers ne sont pas oblitérés. Cela peut poser problème lors d'un envoi de dernière minute puisque qu'il n'y a pas de cachet de la Poste qui fait foi. Votre demande risque donc d'être refusée en cas de réception en nos bureaux après la date limite.

Nous attirons également votre attention sur le fait que, compte tenu d'un très grand nombre de demandes à traiter dans des délais restreints, nous ne pouvons pas gérer de dossiers en instance. C'est la raison pour laquelle tout dossier incomplet sera retourné au demandeur.

CE QUI EST REFUSÉ :

- ✓ Les demandes adressées par mail ;
- ✓ Les CDD ou CDI ayant moins de 6 mois d'ancienneté, c'est-à-dire entré après le 18/09/2017 ;
- ✓ Les demandes arrivées hors délai ;
- ✓ Les dossiers incomplets.

RAPPEL IMPORTANT : les Chèques Vacances ne peuvent pas être utilisés pour régler les activités proposées par le Comité inter GAN ou un CE, telles que : les Colonies de Vacances, les Escapades, les Week-ends, etc...



FOIRE AUX QUESTIONS

LES PLUS SOUVENT POSÉES :

- **Faut-il obligatoirement avoir 6 mois d'ancienneté ?**
Oui ; mais également être présent au moment de la distribution des Chèques Vacances.
- **Où puis-je trouver mon matricule ?**
Il figure sur votre bulletin de paie ou sur e-Temptation ; il commence généralement par 100 ou 101.
- **Où dois-je envoyer ma demande ?**
Au Comité Inter GAN – 4 / 8 Cours Michelet - 92082 PARIS LA DEFENSE cedex
- **Dois-je fournir mon avis d'imposition ? Est-ce obligatoire ?**
Il n'est pas obligatoire de nous transmettre votre avis d'imposition. Cependant, si vous souhaitez bénéficier du calcul de votre Quotient Familial ce document est obligatoire ; dans le cas contraire, le tarif le plus élevé sera appliqué.
- **J'ai déjà fourni mon avis d'impôt pour une autre activité 2017, dois-je le fournir à nouveau ?**
Non ; les informations nécessaires sont saisies sur notre base informatique ODACE qui calcule votre Quotient Familial. Ce dernier est valable toute l'année et sera appliqué pour toutes les activités sociales et culturelles dont vous bénéficierez.
- **Je suis étudiant(e) quel document dois-je fournir ?**
Votre contrat de professionnalisation ainsi que votre avis d'imposition ou celui de vos parents si vous êtes toujours rattaché au foyer fiscal.
- **Je me suis marié(e), pacsé (e) ou vie maritale en cours d'année dois-je obligatoirement transmettre les TROIS avis d'impositions ?**
Oui ; nous prenons en compte votre situation actuelle ou tout changement intervenant en cours d'année.
- **Je suis en couple ; que dois-je fournir pour le calcul de mon Quotient Familial ?**
Vos deux avis d'impositions sont nécessaires.
- **Ma situation a changé en cours d'année que dois-je faire ?**
Nous joindre un justificatif à votre demande (Divorce/Séparation/Rupture de Pacs).

- **J'ai eu un enfant en cours d'année mais celui-ci ne figure pas sur mon avis d'impôt ; que dois-je faire ?**
Nous adresser un acte de naissance afin de prendre en compte cet heureux évènement dans le calcul de votre QF.

- **J'ai déménagé ; dois-je en informer le Comité Inter GAN ?**
Oui, afin de mettre à jour notre fichier. C'est d'autant plus important si vous habitez en Province pour l'envoi de vos chèques de subvention et vos chèques lire/disque qui sont envoyés en courrier simple.

- **Comment puis-je contacter le Comité Inter GAN pour des renseignements concernant l'opération "Chèques Vacances" ?**
N'hésitez pas à contacter Josiane 01.70.94.87.73 ou Catherine 01.70.94.87.72 (ou éventuellement le standard pendant les permanences au 01.70.94.87.70)

- **A quel ordre dois-je faire les chèques ?**
ORANGE BANK 38791170003

- **Quand sera réalisée la distribution des chèques vacances ?**
Nous faisons notre possible pour que la distribution et les envois interviennent **courant Juin 2017**. Nous vous tiendrons informés par le biais d'un message qui vous indiquera la date précise.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

AVIS D'IMPÔT 2016 Impôt sur les revenus de l'année 2015

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Total des salaires et assimilés ²				
Déduction 10% ou frais réels.....				
Salaires, pensions, rentes nets.....				
Revenu brut global.....				
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Versements épargne retraite déclarant 2				
Total des charges déduites ¹¹				
Revenu imposable.....				34 724



Exemple :
Un couple avec deux enfants

Revenu imposable.....34 724
 Nombre de parts 3 x 12 = 36
 $34\ 724 / 36 = 965$
 Quotient : **965**
 Montant de la participation
111€*
 *Se reporter à la grille des quotients familiaux.

REVENU IMPOSABLE DE L'ANNEE 2015

QF :

NOMBRE DE PARTS FISCALES x 12

SITUATION DU FOYER	RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE				PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	ENFANTS DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS		
M		2						3

Nombre de parts →

prenez-y !
Célibataire, Divorcé(e),
Veuf(ve) ajouter ½ part.

GRILLE QUOTIENTS FAMILIAUX

En fonction de votre quotient familial, vous aurez à régler après subvention

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
De 0 à 897	De 898 à 1 145	De 1 146 à 1 395	De 1 396 à 1 643	De 1 644 à 1 893	De 1 894 à 2 142	De 2 143 et plus
91 €	111 €	130 €	150 €	170 €	191 €	210 €

Vous pouvez également nous commander des Chèques Vacances

NON SUBVENTIONNÉS.

Votre paiement

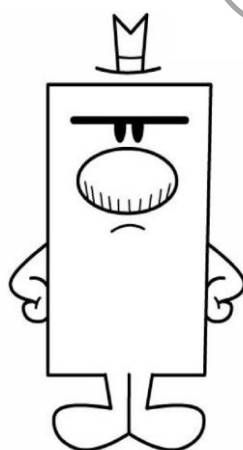
Vous avez la possibilité de régler cette activité en **3 mensualités**.
Veuillez vous reporter au tableau ci-dessous pour le montant des chèques à émettre :

COMPTANT ENCAISSEMENT FIN MARS	2 MENSUALITES ENCAISSEMENT FIN MARS ET FIN AVRIL		3 MENSUALITES ENCAISSEMENT FIN MARS, FIN AVRIL ET FIN MAI		
91 €	45 €	46 €	30 €	30 €	31 €
111 €	55 €	56 €	37 €	37 €	37 €
130 €	65 €	65 €	43 €	43 €	44 €
150 €	75 €	75 €	50 €	50 €	50 €
170 €	85 €	85 €	56 €	57 €	57 €
191 €	95 €	96 €	63 €	64 €	64 €
210 €	105 €	105 €	70 €	70 €	70 €

Le(s) chèque(s) doive(nt) être libellé(s) à l'ordre de :

ORANGE BANK 38791170003

Vous avez la possibilité également de demander des chèques non subventionnés.
Il suffira d'inscrire sur le bulletin d'inscription le montant souhaité et d'ajouter la
somme au montant subventionné.



*Aucun chèque avec
des centimes*



INSCRIPTION JUSQU'AU 18 mars 2017

Chèques Vacances

GROUPAMA GAN VIE

COMITE INTER GAN 4 / 8 Cours Michelet 92082 PARIS LA DEFENSE cedex

Date d'embauche :

Matricule(e-Temptation) :

CDI

CDD (fin de contrat) :

ETUDIANT(E)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

@ personnel :

Bureau :

Domicile :

Mobile :

SITUATION FAMILIALE (qui est celle déclarée auprès de la DRH et qui figure sur notre listing)

Marié(e)

Pacsé(e)/Vie maritale

Veuf(ve)

Divorcé(e)

Célibataire

LIEU DE TRAVAIL (Cochez le lieu de travail auquel vous êtes rattaché)

Immeuble Michelet

Lille

Angers

Poitiers

Bordeaux

Domicile

PARTICULARITÉS

Je ne suis rattaché(e) à aucun site cité ci-dessus

Congé Maternité

Congé Parental (de moins d'un an)

Congé Maladie

Dans ces cas, votre chéquier vous sera envoyé à votre domicile, **en recommandé et vous devez être présent(e) dans l'effectif au moment de la distribution.**

CHOIX DE LA PRESTATION

Chèques Vacances

Chèques Vacances NON SUBVENTIONNÉS ; nous indiquer le montant : _____ €

PAIEMENT(\$) (vos chèques doivent être libellés SANS centime ; vous référer à la grille page 7)

Comptant

En 2 fois

En 3 fois

Montant à régler après calcul de votre QF : _____ €

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **ORANGE BANK 38791170003**, datés à la date d'émission

Date :

Signature :